

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 23 janvier 2020 à 18h30 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 18h30, le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Nicolas DUMONT.

Etaient présents :

MM. DUMONT – BONNET – DOVERGNE – GARET – GOURLAIN – HEMERLE – MATHON – PONCHEL – RIQUET – SERGENT
DECAYEUX – FLAHAUT – FRION – DEFORCEVILLE – BOUTIN – DUBOS – GIRARD – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE
RIMBAULT – POLOSSE – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – MIOT – MACHAT – POLIAUTRE – MARTEL – DUCHEMIN
MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – CAILLEUX – DEBRAY – DESCAMPS – DUCROCQ – GORRIEZ
MARQUE – HAUSSOULIER (arrivé au point 5) – GONDOIS – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – REGNIER –
LESENNE

Mmes DUPUIS-HARDY – GARBE – LAMARRE – LEBERTON – MICHAUT – MONFLIER – PENET – SACQUÉPÉE – BREGERE
CHAGNON – JOLY – KOCH – CREPIN – THIEBAUT – DORION

Etaient absents :

MM. DELOISON – LAMEILLE – CHATENAY – TRENCART – DELAHAYE
Mme COURCAUT
Mme CORNU-COULON donne pouvoir à M. SERGENT
Mme HAZARD donne pouvoir à M. GOURLAIN
Mme LEBLOND donne pouvoir à Mme LEBERTON
Mme MAISON donne pouvoir à M. MATHON
M. FUCHS donne pouvoir à Mme DORION
M. CHAREYRON donne pouvoir à M. HAUSSOULIER

Etaient excusés :

MM. HENIQUE - DELOHEN
M. BOUTROY remplacé par Mme THIEBAUT
M. JACOB remplacé par M. MIOT

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Il propose de désigner Mme Cécile BREGERE conformément aux textes en vigueur, en qualité de Secrétaire de Séance.

**Le Conseil Communautaire décide à la majorité (1 opposition M. WALRAVE et 1 abstention Mme CHAGNON)
d'approuver le Procès-Verbal de la séance du 21 novembre**

1) Démission de Mme Valérie MULLER déléguée communautaire d'Abbeville

Par courrier du 27 décembre 2019, Mme Valérie Muller fait part de sa démission pour convenances personnelles au Président de la CABS.

2) 2020.001 Convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) pour les communes d'Abbeville et Longpré-Les-Corps-Saints

Mme Chagnon fait état de ses griefs à l'égard de la politique de développement économique menée par Nicolas Dumont : installation de la zone commerciale de la Sucrierie, connexion internet indigente, fermeture de la Poste de St Vulfran...

M. Philippe Walrave indique qu'à son avis, Cayeux n'a pas besoin d'aménagement et que la CABS favorise Abbeville, St Valery, Longpré et Cayeux sans s'intéresser aux autres communes.

Nicolas Dumont salue le travail de la commune de Longpré qui s'implique dans des projets importants en y consacrant des crédits budgétaires non négligeables.

Patricia Chagnon regrette que Nicolas Dumont n'ait pas de vision stratégique pour Abbeville.

- Vu le code général des Collectivités territoriales,
- Vu la décision du Ministère de la Cohésion des territoires, en date du 6 avril 2018, confirmant la sélection de la ville d'Abbeville au dispositif Action Cœur de Ville,
- Vu la convention cadre pluriannuelle Abbeville Action Cœur de Ville signée le 28 septembre 2018,
- Vu l'avis favorable obtenu par la commune de Longpré-Les-Corps-Saints, dans le cadre de l'appel à projet départemental en date du 4 décembre 2017.
- Vu l'avis favorable obtenu par la commune de Longpré-Les-Corps-Saints dans le cadre de l'appel à projet régional « Revitalisation centre-bourg » en date du 7 juin 2019.
- Vu l'avis favorable du Comité Régional d'Engagement en date du 10 janvier 2020

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité (1 opposition M. WALRAVE, 1 abstention Mme CHAGNON)

- de valider la convention Opération de Revitalisation de Territoire pour Abbeville et Longpré-Les-Corps-Saints
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les pièces à intervenir dans le cadre de la convention ORT

3) 2020.002 Lancement de l'OPAH renouvellement urbain « volet copropriétés dégradées » à Abbeville et de l'OPAH « revitalisation rurale » pour Longpré-les-Corps-Saints

Patricia Chagnon déplore la superficialité du projet et préfère au verbiage, le pragmatisme.

Emmanuel Sergent regrette que la commission économique n'ait pas été consultée sur ce dossier.

Nicolas Dumont répond que les conventions signées prévoient de faire appel au comité de projet.

- Vu le code général des Collectivités territoriales,
- Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1 (OPAH) / R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,
- Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,
- Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,
- Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2015-2020, adopté par la signature conjointe du Président du Conseil départemental de la Somme et du Préfet de la Somme le 4 mars 2016,
- Vu la décision du Ministère de la Cohésion des territoires, en date du 6 avril 2018, confirmant la sélection de la ville d'Abbeville au dispositif Action Cœur de Ville,
- Vu la convention cadre pluriannuelle Abbeville Action Cœur de Ville signée le 28 septembre 2018,

- Vu l'avis favorable obtenu par la commune de Longpré-Les-Corps-Saints, dans le cadre de l'appel à projet départemental en date du 4 décembre 2017.
- Vu l'avis favorable obtenu par la commune de Longpré-Les-Corps-Saints dans le cadre de l'appel à projet régional « Revitalisation centre-bourg » en date du 7 juin 2019.
- Vu le Programme Local de l'Habitat, arrêté par l'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme, le 21 novembre 2019,
- Vu l'avis favorable du Comité Régional d'Engagement en date du 10 janvier 2020
- Vu l'avis favorable de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de la Somme (Hors territoire délégué Amiens Métropole), en application de l'article R. 321-10 du code de la construction et de l'habitation, en date du 14 janvier 2020,
- Vu l'avis du délégué de l'Anah dans la Région
- Vu la mise à disposition du public du projet de convention d'OPAH-RR du 7 janvier 2020 au 10 février 2020 à la Mairie de Longpré-les-Corps-Saints en application de l'article L. 303-1 du code de la construction et de l'habitation
- Vu la mise à disposition du public du projet de convention d'OPAH-RU du 7 janvier 2020 au 10 février 2020 à la Mairie d'Abbeville en application de l'article L. 303-1 du code de la construction et de l'habitation

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- de valider le contenu des projets de convention OPAH Renouveau Urbain avec le volet « copropriétés dégradées », pour Abbeville et OPAH revitalisation Rurale pour Longpré-Les-Corps-Saints.
- d'autoriser Monsieur le Président, à signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre du suivi des conventions OPAH.

4) 2020.003 Retrait de la délibération n° 2019.095 du 19 décembre 2019 portant aménagement de la dette de Baie de Somme Habitat et adoption d'une nouvelle délibération

- Vu la décision n° 2019.095 du 19 décembre 2019 jugée non conforme en l'état par la Caisse des Dépôts et Consignations
- Considérant qu'il est nécessaire d'adopter une nouvelle délibération
- Vu les caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations annexées à la présente délibération
- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
- Vu l'article 2298 du Code civil

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, les administrateurs de Baie de Somme Habitat et Mme CHAGNON ne prenant pas part au vote,

Article 1 : La communauté d'agglomération de la Baie de Somme réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par Baie de Somme Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées »

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes des Prêt Réaménagées à taux révisibles indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne de Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe

à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 01/04/2019 est de 0,75 %

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la communauté d'agglomération de la Baie de Somme s'engage à se substituer à Baie de Somme Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues et à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

5) Demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement de Territoires Ruraux (DETR) – 2020 – Action Cœur de Ville et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Mme Patricia Chagnon critique le projet présenté par Longpré.

MM. René Cailleux et Robert Debray interviennent pour expliquer que le projet de revitalisation de Longpré a été élaboré depuis 2 ans en concertation avec les habitants de la commune.

M. Boutin demande à Mme Chagnon de cesser de polluer les réunions du conseil communautaire par des propos politiques qui ne concernent que la Ville d'Abbeville.

M. Régis Patte considère que les dégâts occasionnés par les tempêtes à Cayeux-sur-Mer, devraient être pris en charge par l'Etat.

Patricia Chagnon évoque la piste de la taxe de séjour qui pourrait venir financer en partie les travaux de la route blanche.

M. Stéphane Haussoulier rappelle que la taxe de séjour finance des investissements touristiques et que les communes touristiques ont des besoins qui ne sont pas proportionnels à la population permanente.

- 2020.004 Parvis du conservatoire de musique et de danse

- Considérant le projet d'aménagement du parvis du conservatoire de musique et de danse, pour un montant de travaux de 355 964 €HT correspondant au devis dressé au regard du marché à bons de commande de la CABS

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL, et arrête le plan de financement suivant à l'unanimité :

Subvention Etat DETR : 35% sur assiette retenue de 355 964 €HT	124 587 €
Subvention Etat DSIL : 45% sur assiette retenue de 355 964 €HT	160 184 €
Part revenant au maître d'ouvrage – fonds propres (dont TVA)	142 386 € dont TVA 71 193 €

- 2020.005 Rechargement en urgence de la digue de Cayeux sur Mer

- Considérant le projet de rechargement en urgence de la digue de Cayeux-sur-Mer suite aux tempêtes du 30 septembre 2019, de novembre et décembre 2019, pour un montant de travaux estimé à 123 700 €HT correspondant aux devis présentés par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
 - o un devis pour le renforcement de la route Blanche située au Hourdel pour 20 500 €HT
 - o un devis pour le renforcement de la digue sur Cayeux-sur-Mer pour 67 000 € HT
 - o un devis pour le renforcement de la digue sur Cayeux-sur-Mer pour 36 200 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant à l'unanimité :

Subvention Etat DETR : 60% sur assiette retenue de 123 700 €HT	74 220 €
Part revenant au maître d'ouvrage – fonds propres (dont TVA)	74 200 €
	dont TVA 24 740 €

- 2020.006 Aménagement des activités de Coworking

- Considérant le projet d'aménagement des activités de coworking – mise en sécurité, pour un montant de travaux estimé à 29 200 €HT correspondant au devis dressé par le maître d'œuvre de la CABS

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant à l'unanimité :

Subvention Etat DETR : 35% sur assiette retenue de 29 200 €HT	10 220 €
Part revenant au maître d'ouvrage – fonds propres (dont TVA)	24 820 €
	dont TVA 5 840 €

- 2020.007 Revitalisation du centre bourg de Longpré les Corps Saints

- Considérant le projet de requalification de la place du Marquet et de la rue du Moulin à Longpré-les-Corps-Saints, estimé à 621 481,10 €HT correspondant au devis dressé au regard du marché à bons de commande de la CABS

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL, et arrête le plan de financement suivant à l'unanimité :

Subvention Etat DETR : 20 % sur assiette retenue de 621 481,10 €HT	124 296 €
Subvention Etat DSIL : 20% sur assiette retenue de 621 481,10 €HT	124 296 €
Subvention Conseil Régional sur assiette retenue de 621 481,10 €HT	124 296 €
Subvention Conseil Départemental sur assiette retenue de 621 481,10 €HT	62 148 €
Part revenant au maître d'ouvrage – fonds propres (dont TVA)	310 020 €
	dont TVA 124 296 €

6) 2020.008 Nouveau débat sur le PADD de Cayeux sur Mer

M. Jean-Paul Lecomte évoque les grosses difficultés rencontrées avec les services de l'Etat depuis le début de la réflexion entamée il y a déjà 5 ans.

M. Philippe Walrave revient sur la loi Notre qu'il juge mauvaise.

- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle II
- Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové dite loi ALUR
- Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 dite Loi égalité et citoyenneté
- Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 153-9 stipulant que l'EPCI peut poursuivre les procédures engagées par la commune
- Vu l'article L 153-9 du code de l'urbanisme stipulant que l'EPCI se substitue de plein droit à la commune après accord de celle-ci
- Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-12 du code de l'urbanisme stipulant que les PLU comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

-Vu l'article L153-12 du code de l'urbanisme stipulant que les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil communautaire, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du Plan Local d'Urbanisme

- Vu l'arrêté préfectoral fixant les statuts de la CABS en date du 9 mars 2017

- Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CABS en date du 29 juin 2017 actant la poursuite de l'élaboration du PLU de Cayeux-sur-Mer

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 janvier 2020 débattant à nouveau sur le PADD,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

1- de fixer les orientations retenues comme suit :

a) Organiser l'espace pour accueillir de nouveaux habitants dans une station balnéaire d'exception

- Identification de l'organisation spatiale au sens de la loi Littoral, ne permettant les constructions qu'à l'intérieur de Cayeux-sur-Mer

- Proposer de nouveaux logements pour maintenir la population en tenant compte des enjeux du territoire afin de revenir à la population de 2010 soit 2700 habitants (+210 personnes),

- Adapter l'offre de logements aux besoins de la commune et des habitants en respectant une diversité sociale et intergénérationnelle (dans le respect du PLH), en agissant sur la vacance,

- Accompagner le projet de revitalisation du centre-bourg (appel à projet « redynamisation centre-bourg »), en encadrant la consommation foncière, en gérant et développant les équipements publics,

- Organiser les déplacements en favorisant les aménagements sécurisant les déplacements piétons, en mettant en valeur les chemins, en repensant les principaux axes du centre-bourg, en organisant le stationnement des camping-cars,

- Organiser les réseaux, en renforçant l'assainissement collectif des eaux usées, en permettant l'infiltration des eaux pluviales, pour préserver la ressource en eau.

b) Valoriser les patrimoines naturels, maritimes, bâtis et préserver le cadre de vie

- Préserver la biodiversité, en appliquant la réglementation relative aux protections du patrimoine naturel existant, en préservant les ressources, en permettant une gestion durable des espaces littoraux, en renforçant les continuités écologiques,

- Valoriser le patrimoine bâti, en encadrant la qualité paysagère des sites urbains existants et à venir, en réduisant les consommations d'énergie, en veillant au caractère typique du bourg,

- Prendre en considération les risques en limitant l'exposition des personnes et des biens aux risques naturels, en proposant des solutions résilientes, en protégeant des risques et nuisances anthropiques,

- Mettre en valeur les paysages naturels et littoraux en prenant en compte les caractéristiques paysagères du territoire afin d'en préserver la qualité, en gérant les entrées du bourg, en permettant la mise en œuvre du Grand Projet Front de Mer et ses implications urbaines.

c) Créer les conditions d'un développement économique durable pour conforter le rôle du centre-bourg et développer la vocation de station balnéaire

- Assurer la pérennité des activités économiques telles que l'activité de carrière et de l'industrie du galet, les exploitations agricoles, qui permettent le développement de la commune

- Revitaliser le tissu commercial en maintenant et en favorisant le développement des commerces et activités de proximité,

- Renforcer et développer toutes les activités autour de l'attractivité touristique, y compris en basse saison.

2- de transmettre une copie de la présente délibération à la commune et au représentant de l'Etat

3- d'afficher la présente délibération au moins un mois au siège de la CABS et dans la mairie de Cayeux-sur-Mer

7) 2020.009 Adhésion au Club Climat de la Somme porté par la FDE 80

- Vu la loi du 17/08/2015 dite loi de transition énergétique pour la croissance verte
- Vu les services proposés par la FDE80 pour appuyer les territoires à l'élaboration et la mise en œuvre de leur Plan d'Action Energie Climat
- Vu la création d'un réseau d'échanges départemental en faveur de la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, proposé par la FDE80 aux collectivités au moyen d'une adhésion au club climat de la Somme

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (1 abstention M. FLAHAUT)

- d'adhérer gratuitement au Club Climat de la Somme
- d'approuver sa charte
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite charte valant adhésion

8) 2020.010 Convention avec la Ville d'Abbeville pour l'organisation des astreintes techniques

- Considérant qu'il est nécessaire d'assurer une astreinte technique pour les bâtiments dont la CABS à la jouissance pour l'exercice de ses compétences sur le territoire de la commune d'Abbeville
- Considérant la proposition de la Ville d'Abbeville de mettre à disposition de la CABS son service des astreintes
- Vu le projet de convention présenté,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (1 abstention M. WALRAVE) de

- convenir de l'utilité intercommunale des interventions d'astreintes effectuées par les agents de la commune d'Abbeville
- approuver la convention de remboursement des interventions d'astreintes techniques avec la Ville d'Abbeville
- autoriser le Président à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération

9) 2020.011 Convention avec la Ville d'Abbeville pour le fonctionnement d'une agence postale à la Maison France Services du quartier des Aubépines

Patricia Chagnon tient à préciser qu'une agence postale communale n'offre pas les mêmes services qu'un bureau de poste traditionnel.

Emmanuel Sergent indique que le débat n'a pas lieu d'être puisque la convention n'est pas encore signée par Abbeville.

Nicolas Dumont regrette une nouvelle fois que les débats Abbevillo-Abbevillois viennent perturber les séances du conseil communautaire.

- Vu la convention conclue entre La Poste et la Ville d'Abbeville par laquelle La Poste confie à la Commune la gestion d'agences postales communales offrant les prestations postales courantes
- Considérant la volonté de la CABS et de la commune d'Abbeville de maintenir le réseau de services publics dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, et d'en offrir de nouveaux
- Considérant que la CABS bénéficiera d'une indemnité forfaitaire mensuelle de 1 169€ qui couvrira ses frais de personnels et de fonctionnement
- Vu le projet de convention présenté,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (2 abstentions Mme CHAGNON et FLAHAUT) d'

- approuver la convention de rétrocession de redevances avec la Ville d'Abbeville
- autoriser le Président à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération

10) Liste des décisions du Président prises par délégation du conseil

6/12/2019	2019.149	Subvention de 1 500 € accordée à Mme FERTE sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par la société SOLIHA
6/12/2019	2019.150	Subvention de 1 023,67 € accordée à M. et Mme PASQUIER sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par la société SOLIHA
12/12/2019	2019.151	Nouvelle grille tarifaire des ALSH au 1 ^{er} janvier 2020
16/12/2019	2019.152	Marché de prestations de services sous la forme d'un accord cadre à bons de commandes, en vue de la « fourniture de sacs de collecte de déchets verts » et la fourniture de bacs et articles de collecte pour les déchets ménagers » avec l'entreprise SULO
17/12/2019	2019.153	Plan de financement pour l'opération intitulée « Services et Accessibilité Vélo dans l'Abbeillois » (S.A.V.A) qui consiste à réaliser une étude de faisabilité d'une passerelle sécurisant les modes actifs jouxtant un pont hydrographique à Abbeville et à créer une vélo-station à Abbeville
24/12/2019	2019.154	Approbation du Plan de financement pour le projet de requalification de la place du Marquelet et de la rue du Moulin de Longpré-les-Corps-Saints, pour une demande de subvention DETR
24/12/2019	2019.155	Avenant au bail dérogatoire avec la Sté OXEEDREAM pour la location de l'atelier A4 au sein de l'ensemble immobilier VILLAGE PME rue René Dingenon à ABBEVILLE
24/12/2019	2019.156	Bail dérogatoire avec l'entreprise LACTINOV SERVICES à Abbeville pour la location de 10 places de stationnement sur le parking VALEO.
24/12/2019	2019.157	Grille tarifaire du nouveau réseau de bus urbain à compter du 6 janvier 2020
06/01/2020	2020.01	Bail dérogatoire avec l'entreprise KEYYO - 92110 CLICHY – pour la location de 16 places de stationnement au Village PME rue René Dingenon.
6/01/2020	2020.02	Marché de maîtrise d'œuvre pour le « projet de renouvellement urbain – quartier du Soleil Levant – Opération 1B – construction du bâtiment pôle collaboratif » avec le groupement GUENOLE – SIRECTEC – BATYLECO INGENIERIE
8/01/2020	2020.03	Contrat de location longue durée avec contrat de maintenance inclus pour un robot aspirateur mis en place sur le site de l'aqu'Abb avec la société HEXA BOX
10/01/2020	2020.04	Approbation du Plan de financement pour le projet de requalification de la place du Marquelet et de la rue du Moulin de Longpré-les-Corps-Saints, pour une demande de subvention DSIL
10/01/2020	2020.05	Approbation du Plan de financement pour le projet d'aménagement du parvis du conservatoire de musique et de danse à Abbeville, pour une demande de subvention DETR et DSIL
13/01/2020	2020.06	Subvention de 2 000 € attribuée à M. JON Christophe sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par l'opérateur Page 9
13/01/2020	2020.07	Approbation du Plan de financement pour le projet d'aménagement des activités de coworking – mise en sécurité - pour une demande de subvention DETR

13/01/2020	2020.08	Approbation du Plan de financement pour le rechargement en urgence de la digue de Cayeux sur Mer - pour une demande de subvention DETR
13/01/2020	2020.09	Bail dérogatoire avec la SARL V2R Ingénierie et Environnement pour la location du bureau n° 5 au sein du centre d'affaires Garopôle à Abbeville
14/01/2020	2020.10	Annulation des décisions 2020.04, 2020.05, 2020.07 et 2020.08.

11) Questions diverses

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h00.

Le Président



Le Secrétaire de séance
Cécile BREGERE



Les délégués

Arnaud BIHET 	Jean-Yves BLONDIN 	Bruno BONNET	Michel BOUTIN
Rémy BOUTROY	Cécile BREGERE 	René CAILLEUX	Patricia CHAGNON
Daniel CHAREYRON 	Luc CHATENAY	Aymerick COEUILTE 	Roland COLINET
Emilie CORNU-COULON	Frédérique COURCAUT	Martine CREPIN 	Robert DEBRAY 
Stéphane DECAYEUX	Michel DEFORCEVILLE 	Emmanuel DELAHAYE	Frédéric DELOHEN
Xavier DELOISON	Philippe DESCAMPS	Anne-Marie DORION 	Aurélien DOVERGNE 
Bruno DUBOS	Gilbert DUCHEMIN	Bernard DUCROCQ 	Marlène DUPUIS-HARDY
Bernard DUQUESNE 	Yvon FLAHAUT	Fabrice FRION 	Steven FUCHS

Brigitte GARBE	Frédéric GARET 	Daniel GIRARD	Didier GONDOIS
Jean GORBIÉZ 	Hervé GOURLAIN	Stéphane HAUSSOULIER 	Evelyne HAZARD
Jean-Marie HEMERLE	Francis HENIQUE	Dominique HENOCQUE 	Claude JACOB 
Lysiane JOLY	Brigitte KOCH	Brigitte LAMARRE	Patrick LAMEILLE
Jean-François LANGLET	Michelle LEBERTON	Claude LEBLOND 	Corinne LEBLOND
Jean-Paul LECOMTE 	Pascal LEFEBVRE 	Christian LESENNE	Jean-Marie MACHAT 
Hélène MAISON	José MARQUE 	Bertrand MARTEL 	Gilbert MATHON
Christophe MENNESSON	Marie MICHAUT	Chantal MONFLIER 	Valérie MULLER
Laurent PARSIS	Régis PATTE 	Laurence PENET	Patrick POLIAUTRE
Jean-Paul POLOSSE	Alain PONCHEL	Marcel REGNIER	Régis RIMBAULT 
Claude RIQUET	Elizabeth SACQUEPEE	Henri SANNIER 	Emmanuel SERGENT
Michel TRENCART	Philippe WALRAVE 		